VILLE DE
HOUILLES

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Séance du Conseil Municipal du 10 juin 2025

VILLE DE HOUILLES

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

Tables des matières

Introduction 1
I – Quelques éléments d'analyse financière 2
A – Résultats de l'exercice 2024 2
1/ Résultat de l'exécution 2024 2
2/ Résultat de clôture et résultat global 2
3/ Affectation des résultats 2024 au Budget 2025 3
4/ Taux d'exécution du budget 2024 3
B – Indicateurs et Ratios financiers 4
1/ Epargne Brute 4
2/ Capacité d'Autofinancement nette 5
3/ Ressources d'investissement (hors emprunt) et besoin de financement 5
4/ Encours de dette 6
5/ Capacité de désendettement 6
II – Structure et Analyse du Compte Administratif 2024 7
A – La structure et l'évolution de la section de fonctionnement 7
1/ Les recettes de fonctionnement (47,6 M€) 7
a) La fiscalité 9
b) Les autres taxes 9
c) Les dotations, compensations et subventions reçues 10
d) Les produits des services 11
e) Les autres produits de gestion courante 12
f) Les atténuations de charges 13
g) Des recettes exceptionnelles 13
2/ Les dépenses de fonctionnement (46,4 M€) 14
a) Les charges de personnel (chapitre 012) 15
b) Les charges à caractère général (chapitre 011) 16
c) Les subventions versées 17
d) Les charges financières 17
e) Les charges exceptionnelles 18
f) Le reversement de fiscalité (0,8 M€) 18
B – La structure et l'évolution de la section d'investissement 19
1/ Financement des dépenses d'investissement 19
2/ Les dépenses d'investissement 20

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

a) Sécurité et Prévention 21
b) Education 21
c) Culture 21
d) Sports et Jeunesse 22
e) Petite enfance, famille et Santé 22
f) Aménagement du territoire 22
g) Voirie Communale 23
1/ L'évolution de l'encours de la dette de la ville de Houilles en 2024 24
2/ Annuité de la dette 25
3/ La structure de l'encours dette 25
4/ Capacité de désendettement 26
Conclusion 27

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

Introduction

Le Compte Administratif dresse le bilan des dépenses (mandats) et recettes (titres) effectuées par la collectivité sur un exercice donné. Il permet d'apprécier la réalisation et la gestion effective du budget voté et constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur. Le compte de gestion quant à lui retrace les comptes tenus par le Comptable, et la situation patrimoniale de la Ville à la clôture de l'exercice.

Ce compte administratif permet donc d'apprécier la situation financière de la Ville au 31 décembre 2024 et met en avant les réalisations effectives de la municipalité.

L'année 2024 aura été marquée par une conjoncture économique encore incertaine, entre inflation persistante, hausse des coûts de l'énergie et contraintes budgétaires croissantes pour les collectivités locales. Dans ce contexte, la Ville de Houilles a poursuivi avec détermination la mise en œuvre de son projet municipal, fondé sur un équilibre rigoureux entre maîtrise des dépenses, maintien d'un haut niveau d'épargne et déploiement d'investissements structurants.

Priorité a été donnée à l'amélioration du cadre de vie, à la modernisation des équipements publics, à la transition écologique et à la solidarité locale. Des projets majeurs ont été engagés ou consolidés, notamment dans les domaines de l'éducation, de la petite enfance, de la sécurité, de l'accessibilité et de la rénovation urbaine. Cette stratégie s'est appuyée sur une gestion rigoureuse des deniers publics et une anticipation des besoins à moyen terme, en préservant la soutenabilité financière de la collectivité.

Ce compte administratif reflète ainsi non seulement la bonne exécution budgétaire de l'exercice, mais également la traduction financière concrète d'un cap politique clair : investir pour transformer durablement Houilles, sans alourdir la charge fiscale ni compromettre l'avenir.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

I – Quelques éléments d'analyse financière

A – Résultats de l'exercice 2024

1/ Résultat de l'exécution 2024

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la collectivité entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'exercice.

Le résultat de l'exécution de l'exercice 2024 présente un excédent de 5,3 M€ composé d'un excédent de fonctionnement de 1,2 M€ et d'un excédent d'investissement de 4,1 M€.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	47 630 635,11	11 600 340,50	59 230 975,61
Dépenses de l'exercice	46 441 926,38	7 467 394,10	53 909 320,48
Résultat d'exécution	**1 188 708,73**	**4 132 946,40**	**5 321 655,13**

2/ Résultat de clôture et résultat global

Le résultat de clôture reprend le résultat de l'exécution et y additionne les résultats de l'exercice précédent. Le résultat global (ou final) ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser (opérations commencées au 31 décembre mais non terminées) en section d'investissement.

L'exercice 2024 est clôturé avec un résultat positif de 9 M€ contre 5,6 M€ en 2023.

Les restes à réaliser constatés fin 2024 s'établissent à 5,9 M€ en dépenses (contre 4,4 M€ fin 2023) et à 2,1 M€ en recettes (contre 2,8 M€ fin 2023), soit un solde net à financer de 3,8 M€.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Solde d'exécution	1 188 708,73	4 132 946,40	5 321 655,13
Résultat reporté de 2023	4 079 834,40	- 337 033,66	3 742 800,74
Résultat de clôture	**5 268 543,13**	**3 795 912,74**	**9 064 455,87**
Restes à réaliser		- 3 763 373,67	**- 3 763 373,67**
recettes		2 158 110,40	
dépenses		5 921 484,07	
Résultat global	**5 268 543,13**	**32 539,07**	**5 301 082,20**

L'excédent de clôture (+ 9 M€) permet de financer le solde net des restes à réaliser (- 3,7 M€), c'est-à-dire que les opérations engagées fin 2024 sont financées et ne viennent pas ponctionner les ressources 2025. Le résultat global est donc positif (5,3 M€).

Les restes à réaliser sont avant tout liés au calendrier de mise en œuvre de travaux particulièrement structurants, inscrits dans le cadre de marchés et engagés sur des périodes pluriannuelles dépassant le caractère annuel du vote budgétaire.

Dans ce cadre, la réalisation d'engagements comptables ne permet pas de donner lieu à des paiements effectifs au 31 décembre 2024.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

Ainsi, les principales dépenses d'équipement concernent :

- Les travaux de rénovation du gymnase Guimier : 108 K€ ;
- Les frais d'étude et la préparation du chantier du square Brassens : 38 K€ ;
- Les travaux de démolition du centre de loisir de Saint Hilaire de Riez : 394 K€ ;
- L'achat de mobiliers pour la crèche des Choupissons : 38 K€ ;
- Les travaux d'enfouissement réseaux rue Daumesnil : 320 K€ ;
- Les travaux d'enfouissement Rue Robespierre : 212 K€ ;
- Le remplacement des armoires électriques de la ville : 179 K€ ;
- Les travaux de désamiantage au 13 Avenue Charles De Gaulle : 128 K€ ;
- Les travaux d'aménagement de la crèche des petits baigneurs : 450 K€ ;
- La réfection de la toiture du Dôme : 70 K€ ;
- La maitrise d'œuvre et la préparation du chantier de réaménagement de la Place Michelet : 218 K€ ;
- Les travaux de rénovation du Parc Charles De Gaulle : 1 M€ ;
- Les travaux de rénovation de l'école Allende : 1,1 M€ ;
- La création d'ascenseurs à l'école Détraves : 85 K€ ;
- La modernisation, travaux et maintenance pour la vidéoprotection urbaine : 142 K€ ;
- La réhabilitation du Gymnase Ostermeyer : 53 K€ ;
- La contribution financière de la Ville aux réseaux d'électrification : 58 K€ ;
- Les travaux de construction de tribune au stade Mangana : 59 K€ ;
- Les travaux de désamiantage – Ginko : 30 K€ ;
- Les travaux de sécurisation de boulevard Barbusse : 29 K ;
- La réfection de la Rue de Chanzy : 381 K€ ;

3/ Affectation des résultats 2024 au Budget 2025

Le Budget Primitif 2025 a été voté lors de la séance du 13 février 2025. De ce fait, une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 a été réalisées.

Ainsi, l'excédent 2024 constaté en section de fonctionnement (5 268 543,13 €) est affecté au compte 002 au budget primitif 2025.

L'excédent d'investissement 2024 (3 795 912,74 €) est affecté au compte 001 au budget primitif 2025.

4/ Taux d'exécution du budget 2024

	Budget 2024	Réalisé 2024	% Exécution 2024	%Exécution 2023	% Exécution 2022	% Exécution 2021
Dépenses réelles de fonctionnement	**44 478 055,58 €**	**42 560 268,26 €**	**95,69%**	**95,71%**	**94,68%**	**95,39%**
dont chap. 011 charges à caractère générale	12 779 776,25 €	11 314 209,91 €	88,53%	90,20%	83,78%	86,83%
dont chap. 012 charge de personnel	27 395 713,84 €	27 075 686,26 €	98,83%	98,16%	99,72%	99,07%
Dépenses d'équipement	**21 703 539,00 €**	**6 571 204,76 €**	**30,28%**	**58,33%**	**41,88%**	**59,80%**
Recettes réelles de fonctionnement	**48 102 174,56 €**	**47 619 152,11 €**	**99,00%**	**99,36%**	**97,64%**	**101,60%**
dont chap. 70 produits des services	6 481 322,00 €	6 541 909,50 €	100,93%	105,81%	98,65%	82,84%
dont chap. 73 impôts et taxes	33 260 161,00 €	32 555 421,52 €	97,88%	98,81%	101,12%	102,75%
dont chap. 74 dotations subventions et participations	7 902 617,56 €	7 691 517,41 €	97,33%	97,02%	84,20%	110,81%
Recettes d'équipement	**9 913 428,06 €**	**4 064 623,43 €**	**41,00%**	**41,69%**	**35,34%**	**17,15%**

En section de fonctionnement, les dépenses prévues au budget ont été quasi toutes réalisées (95,69%) avec des taux d'exécution de 98,83% pour les charges de personnel et de 88,53 % pour les charges à caractère général.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement en 2024 s'élève à 30,28 %, un niveau volontairement modéré qui s'explique par le lancement effectif, en cours d'année, de nombreux projets structurants.
Ces opérations majeures, engagées sur des calendriers pluriannuels, n'ont pas encore donné lieu à l'intégralité des paiements. L'exercice 2025 verra ainsi une nette accélération de l'exécution budgétaire en investissement, avec la montée en puissance des chantiers du parc Charles de Gaulle, de la place Michelet, des tiers-lieux ou encore des équipements scolaires.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est à 99 %.

Les recettes d'équipement ont été réalisées à 41 %.

B – Indicateurs et Ratios financiers

1/ Epargne Brute

L'épargne brute traduit l'excédent de recettes de fonctionnement sur les dépenses. Il s'agit d'un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois les marges de manœuvre et la capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement avec pour priorité le remboursement de la dette.

En 2024, l'épargne brute de la ville de Houilles est arrêtée à un niveau de 4,7 M€. Le taux d'épargne s'élève à 10 %.

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles (hors cessions et excedent cap)	41 129 200	43 923 023	43 184 780	48 002 010	47 285 345
Dépenses réelles	36 788 627	37 831 745	40 300 086	42 503 221	42 560 268
Epargne Brute	**4 340 573**	**6 091 278**	**2 884 694**	**5 498 789**	**4 725 077**

Taux d'épargne	10,6%	13,9%	6,7%	11,5%	10,0%

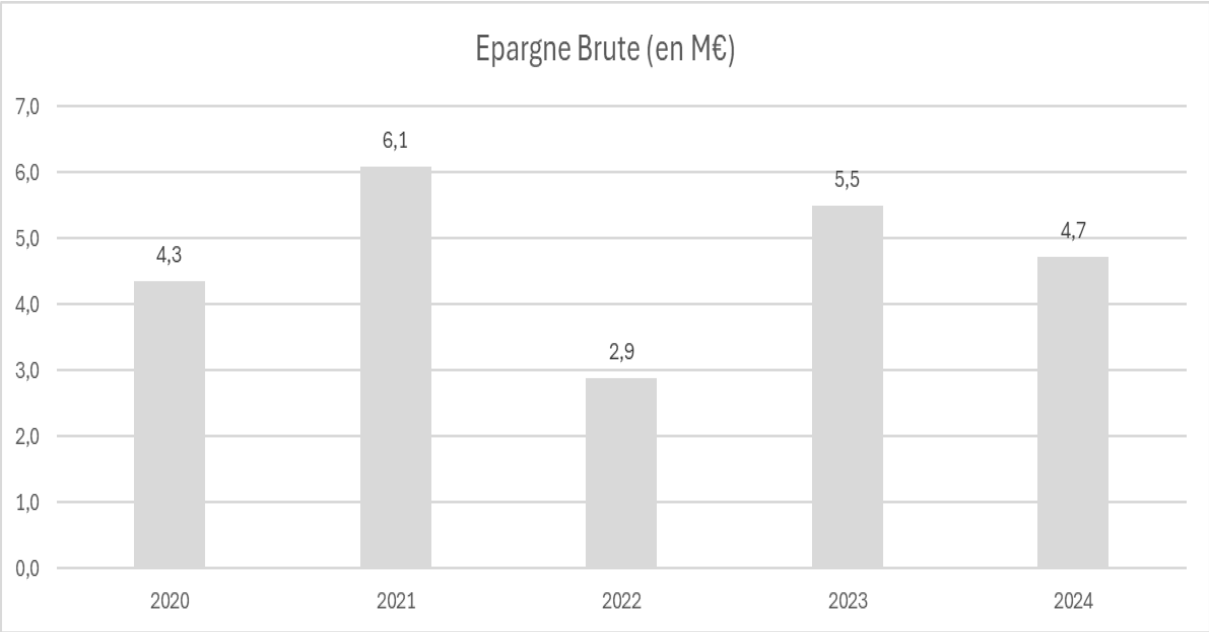

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

2/ Capacité d'Autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette ou épargne nette) mesure la capacité d'une collectivité à investir et à réaliser des dépenses d'équipement après remboursements de ses échéances de dette.

La CAF nette de la ville de Houilles retrouve son niveau après une année 2022 particulière. Elle permet de couvrir le remboursement de la dette et de prendre en charge pour partie le financement des équipements.

	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne Brute	4 340 573	6 091 278	2 884 694	5 498 789	4 725 077
Remboursement des emprunts	1 189 240	1 197 038	828 872	826 666	835 033
Capacité d' Autofinancement	**3 151 333**	**4 894 240**	**2 055 822**	**4 672 123**	**3 890 044**

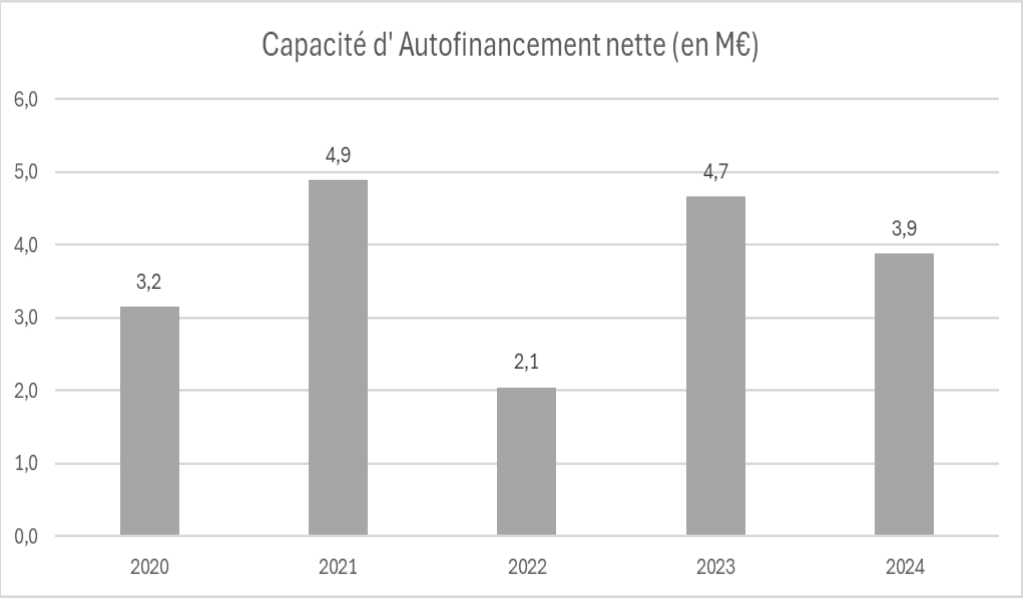

3/ Ressources d'investissement (hors emprunt) et besoin de financement

Outre la capacité d'autofinancement, d'autres ressources viennent renforcer le financement des dépenses d'équipement inscrites en section d'investissement. Il s'agit notamment des cessions foncières, des subventions d'investissement, ainsi que du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et de la taxe d'aménagement.

En 2024, les ressources d'investissement hors emprunt s'élèvent à 7,0 M€, en recul par rapport à 2023 (7,79 M€), poursuivant une tendance baissière amorcée depuis 2021 (9,5 M€). Cette évolution s'explique principalement par la diminution des produits du FCTVA et des subventions perçues, dans un contexte de désengagement partiel des financeurs publics.

Toutefois, grâce à une capacité d'autofinancement robuste (3,9 M€), la Ville parvient à maintenir une trajectoire budgétaire équilibrée. Le besoin de financement net des investissements, évalué à 429 K€ en 2024, reste modéré et parfaitement absorbé par les ressources propres de la collectivité, sans recourir à des emprunts massifs.

Cette situation témoigne de la bonne résilience financière de la commune, qui anticipe les contraintes exogènes tout en continuant à investir dans ses priorités stratégiques.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

	2020	2021	2022	2023	2024
Capacité d' Autofinancement	3 151 333	4 894 240	2 055 822	4 672 123	3 890 044
Cessions foncières	30 126	1 997 810	1 298 379	26 679	333 807
FCTVA et Taxe d' Aménagement	2 442 441	2 097 357	2 087 641	1 643 228	1 712 583
Subventions d'investissement et autres	311 646	563 245	1 492 435	1 448 848	1 064 623
Ressources d'investissement (hors emprunts)	5 935 546	9 552 652	6 934 277	7 790 878	7 001 057
Dépenses d'équipement	9 757 650	10 755 714	7 191 403	10 124 501	6 571 205
Capacité de Financement	**- 3 822 104**	**- 1 203 062**	**- 257 126**	**- 2 333 623**	**429 852**

4/ Encours de dette

En 2024, la Ville a mobilisé un emprunt à hauteur de 3 millions d'euros. L'encours de la dette a donc augmenté en 2024 mais reste relativement faible.

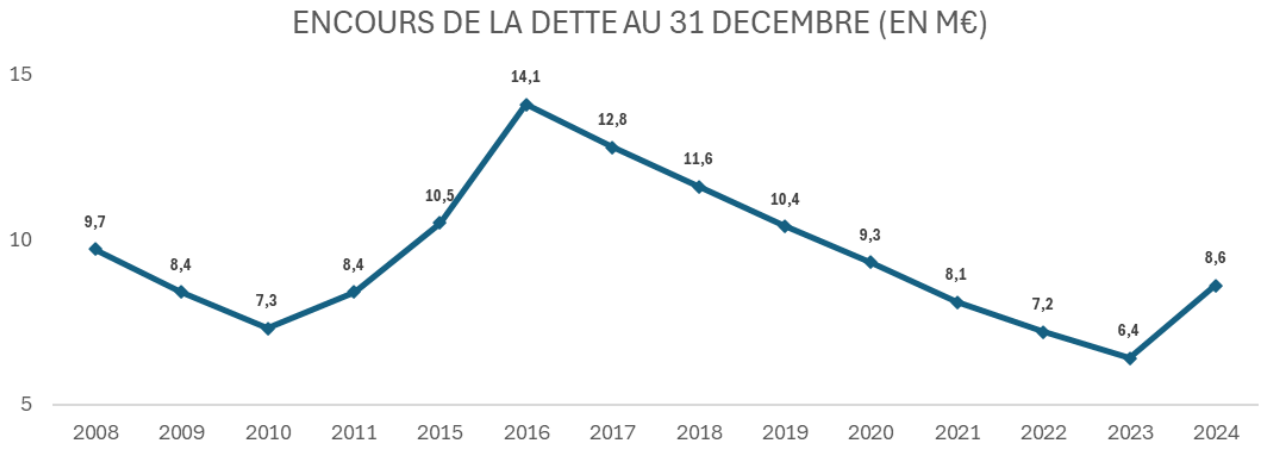

Depuis le début du mandat, l'encours de la dette a toujours été en dessous de 9,3 millions d'euros.

5/ Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette en y consacrant toute son épargne disponible. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 8 à 10 ans est acceptable, et qu'au-delà de 12 ans la situation devient dangereuse (12 années étant le seuil toléré par les services de l'Etat).

La capacité de désendettement de la Ville est de 1,8 ans, nettement en dessous du seuil légal des 12 ans et de la moyenne pour une ville de cette strate (5 années).

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12/2024	9 263 350	8 066 312	7 237 441	6 410 776	8 575 742
Epargne Brute	4 340 573	6 091 278	2 884 694	5 498 789	4 725 077
Capacité de Désendettement	**2,1**	**1,3**	**2,5**	**1,2**	**1,8**

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

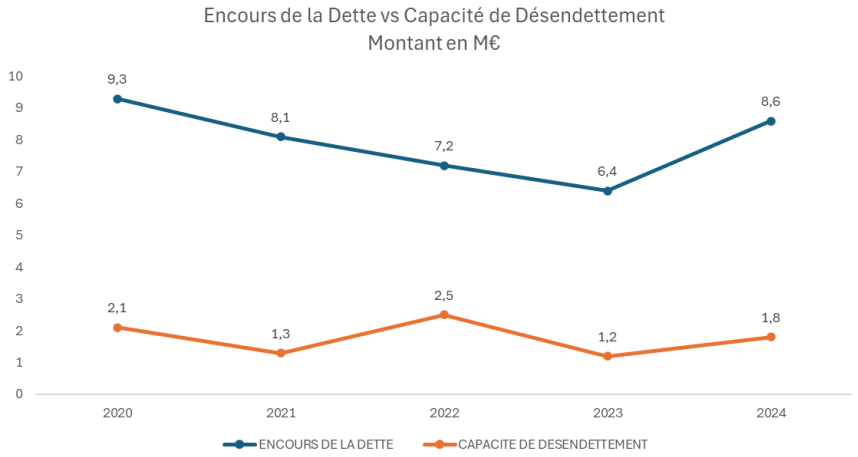

II – Structure et Analyse du Compte Administratif 2024

Pour rappel, le budget se présente en dépenses et en recettes budgétaires d'investissement et de fonctionnement et comprend des « opérations réelles » correspondant à des entrées et des sorties de fonds et des « opérations d'ordre », écritures comptables ne donnant lieu à aucun mouvement financier.

A – La structure et l'évolution de la section de fonctionnement

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 47 619 152,11 €, dont 47 285 345,11 € hors recettes de cession d'actifs (333 807 € en 2024), pour des dépenses réelles qui s'élèvent à 42 560 268,26 €, l'épargne brute finançant l'investissement pour 2024 ressort à 4 725 076 ,85 €.

1/ Les recettes de fonctionnement (47,6 M€)

Les recettes de fonctionnement comptabilisées au Compte Administratif 2024 sont de 47,6 M€ dont 11 483 € de recettes d'ordre.

		2020	2021	2022	2023	2024
013	Atténuation des charges	188 977	176 747	266 998	261 396	198 918
70	Produits des services	4 008 120	4 867 184	5 772 987	6 246 087	6 541 909
73	Impôts et taxes	27 176 402	29 119 843	29 990 458	32 024 789	32 555 422
74	Dotations et participations	9 021 932	9 487 200	6 900 876	9 260 737	7 691 517
75	Autres produits de gestion courante	278 269	245 301	223 046	142 934	227 705
Recettes de gestion courante		**40 673 700**	**43 896 275**	**43 154 365**	**47 935 942**	**47 215 471**
76	Produits financiers	-	-	-	-	
77	Produits exceptionnels	455 500	26 747	30 414	66 068	-
775	Cessions	30 126	1 997 810	1 298 379	26 679	333 807
78	Reprise sur amort et prov	-	-	-	-	69 874
Recettes réelles de fonctionnement		**41 159 326**	**45 920 832,90**	**44 483 158,58**	**48 028 689,69**	**47 619 152**
042	Quote-part subventions invest transférée au CR	900	1 949	11 142	12 479	11 483
042	Mouvements issus des cessions	4 702	124 683	-	11 160	-
Recettes d'ordre		**5 602**	**126 632**	**11 142**	**23 638**	**11 483**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**41 164 928**	**46 047 465**	**44 494 301**	**48 052 328**	**47 630 635**
002	Résultat reporté de fonctionnement N-1	5 946 045	1 417 588	4 162 341	3 614 662	4 079 834

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

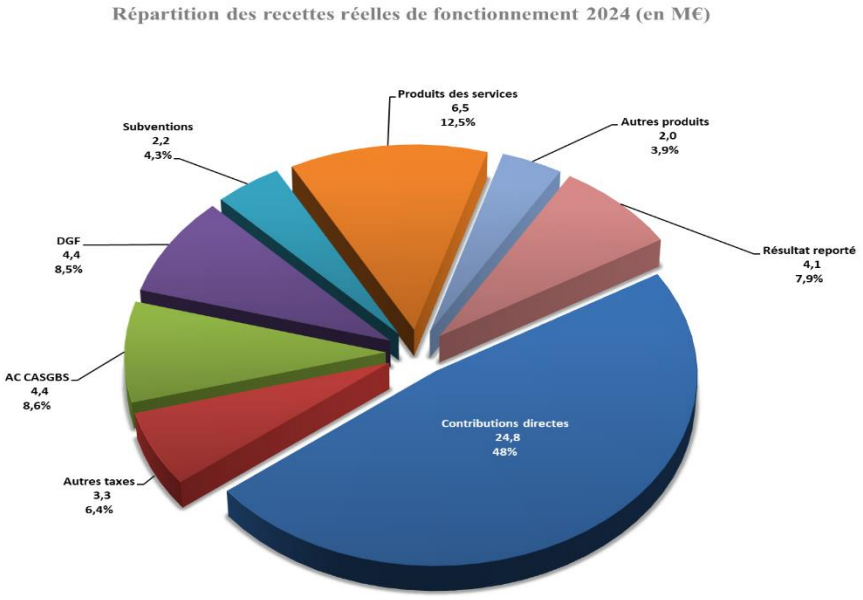

Il est proposé de neutraliser les flux exceptionnels (cessions, reprises sur provisions) pour conserver un périmètre constant permettant une comparaison réelle avec les années précédentes.

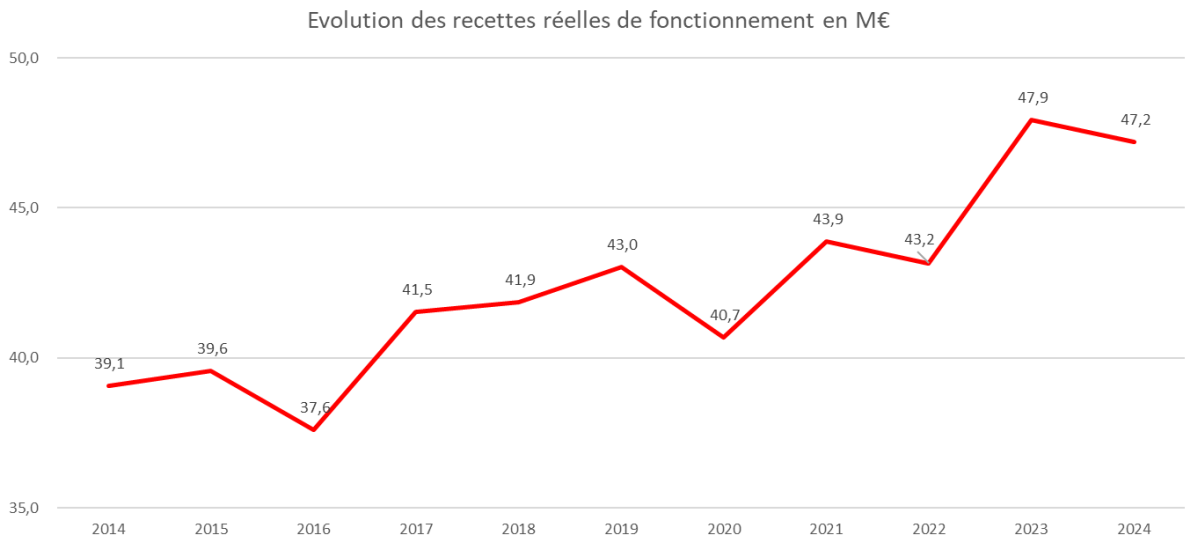

Après un pic en 2023 à 47,9 M€, les recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Houilles enregistrent une légère baisse en 2024, pour s'établir à 47,2 M€. Cette évolution s'explique principalement par le recul significatif des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui passent de 2,3 M€ en 2023 à 1,8 M€ en 2024, soit une baisse de plus de 20 %.

Les DMTO, recettes très sensibles à la conjoncture immobilière, subissent les effets d'un ralentissement du marché, lié à la hausse des taux d'intérêt et à l'attentisme des acquéreurs. Cette volatilité souligne la dépendance croissante des communes à des recettes peu prévisibles, en l'absence d'un véritable levier fiscal dynamique au niveau local.
Malgré cette baisse, la Ville a su préserver un niveau global de recettes stable grâce à une dynamique continue des autres postes (fiscalité directe, prestations de services, dotations), traduisant une gestion rigoureuse et diversifiée de ses ressources.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

Plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement est d'origine fiscale. Ce chapitre comprend les impôts locaux (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxes foncières), l'attribution de compensation (AC) versée par la CASGBS ainsi que les droits de mutation et autres taxes (taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité extérieure, …).

a) La fiscalité

– *Les produits de la fiscalité des ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) : 24,8 M€*

Malgré un contexte marqué par l'inflation et les pressions financières croissantes sur les ménages, la Ville de Houilles a fait le choix de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition. Ce gel fiscal, maintenu depuis le début du mandat, témoigne d'un engagement fort en faveur du pouvoir d'achat des Ovilloises et Ovillois.

Cette stabilité des taux n'a pas empêché une progression des recettes fiscales, liée aux revalorisations nationales des bases d'imposition (+3,9%), fixées par l'État. La hausse constatée ne résulte donc en aucun cas d'une décision municipale.

Fiscalité directe locale	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'Habitation (y compris résidences secondaires)	10 668 105	267 331	314 078	408 789	304 601
Taxe Foncière (Bâti)	8 922 321	20 426 695	21 452 781	23 339 455	24 341 366
Taxe Foncière (Non Bâti)	68 445	69 808	73 591	82 045	82 430
Rôles complémentaires	24 079	-	9 960	6 970	40 955
Rôles supplémentaires	58 624	79 477	16 058	66 448	50 355
Total :	**19 741 574**	**20 843 311**	**21 866 468**	**23 903 707**	**24 819 707**

– *La fiscalité compensatoire correspondant au transfert de la fiscalité d'entreprises : 4,4 M€*

En sus des produits fiscaux directement recouvrés par la Ville, Houilles perçoit une **attribution de compensation** au titre du transfert de la fiscalité d'entreprise (CVAE et CFE) et de la part de la dotation globale de fonctionnement compensant la perte de la part salaire de la taxe professionnelle, diminuée des charges transférées par la Ville à la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS).

L'Attribution de Compensation perçue par Houilles s'est élevée à 4,4 M€ pour 2024, soit un niveau identique à 2023.

Au-delà des aspects techniques, il est essentiel de noter que l'Attribution de Compensation, qui représente 10% de l'ensemble des recettes de fonctionnement s'apparente à un forfait, non revalorisé dans le temps ; ne serait-ce que de l'inflation.
Le caractère figé de cette recette marque la perte d'autonomie financière des communes au profit de la strate intercommunale.

b) Les autres taxes

Les autres taxes et impôts s'élèvent à **3,4 M€**. Elles regroupent principalement :

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

- La taxe sur l'électricité, dont le produit perçu est de **0,5 M€** ;
- La dotation de solidarité communautaire versée par la CASGBS s'élève à **0,6 M€ ;**
- Les droits de places des marchés forains, dont le produit perçu est de **0,3 M€** ;
- La taxe locale sur la publicité extérieure, dont le produit perçu est de **0,1 M€ ;**
- Les droits de mutation[1], dont le produit perçu pour 2023 est de **1,8 M€.**

c) Les dotations, compensations et subventions reçues

L'ensemble des dotations, compensations et subventions reçues au titre du chapitre 74 s'élève à 7,7 M€ en exécution 2024.

En 2024, ont donc été constatées en recettes de fonctionnement :

- **4,4 M€ au titre de la dotation forfaitaire,** en augmentation de 25 K€ par rapport à 2023, soit une hausse de + 0,56% ;
- **0,1 M€ au titre du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement ;**
- **0,2 M€ au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD) ;**
- **0,7 M€ au titre des attributions de péréquation et de compensation** (648 K€ d'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, 96 K€ de compensations d'exonération de taxes foncières ;
- **0,1 M€ au titre de la dotation pour les titres sécurisés 2024.**

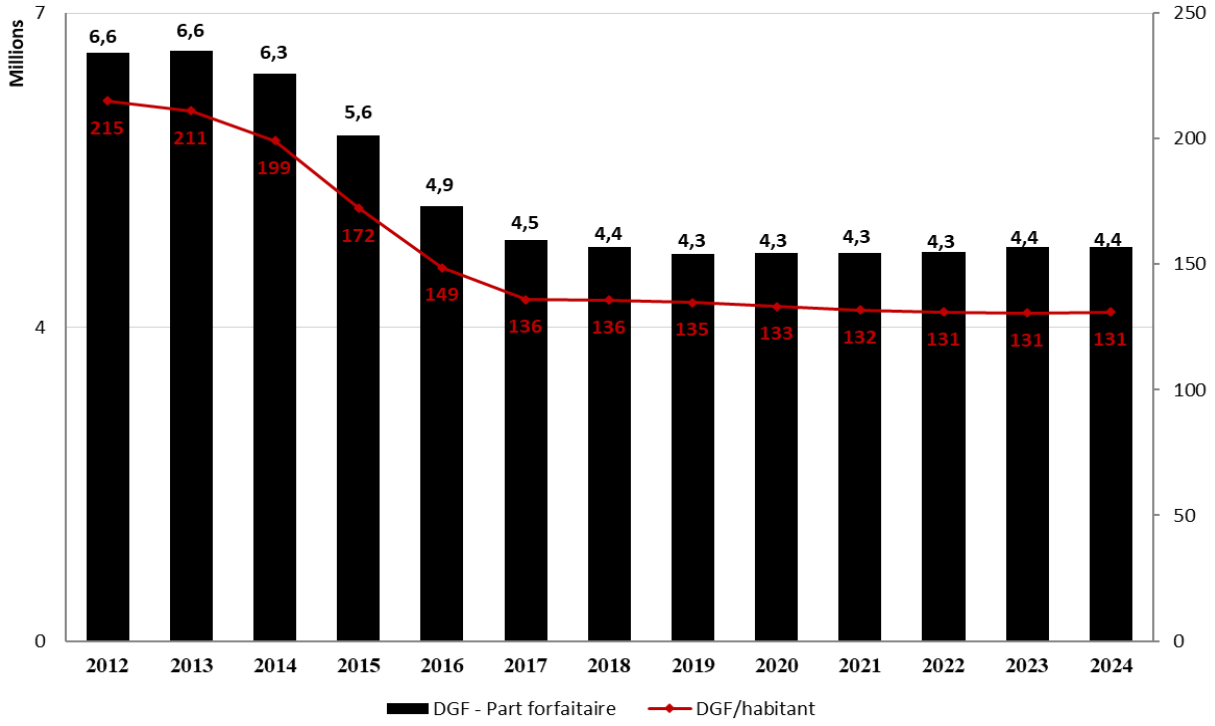

[1] Toutes les transactions immobilières, locaux neufs ou anciens, logements ou locaux professionnels, sont soumises aux Droits de Mutation à Titre Onéreux. Globalement, la baisse des droits de mutation observée cette année confirme les difficultés du marché immobilier dans son ensemble impactant également le territoire Ovillois.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

Les subventions reçues (hors dotations de l'État, subventions correspondant aux subventions fléchées sur des projets) s'élèvent à 2 156 987,57 € en 2024[2] (contre 3 637 037 € en 2023), dont 1 231 100,83 € en faveur de la petite enfance, 322 318,44 € pour développer les activités de jeunesse, 543 846,39 € en lien avec l'enseignement et enfin 59 721,91 € pour les autres activités.
92% de ces participations ont été versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Yvelines (2,2 M€).

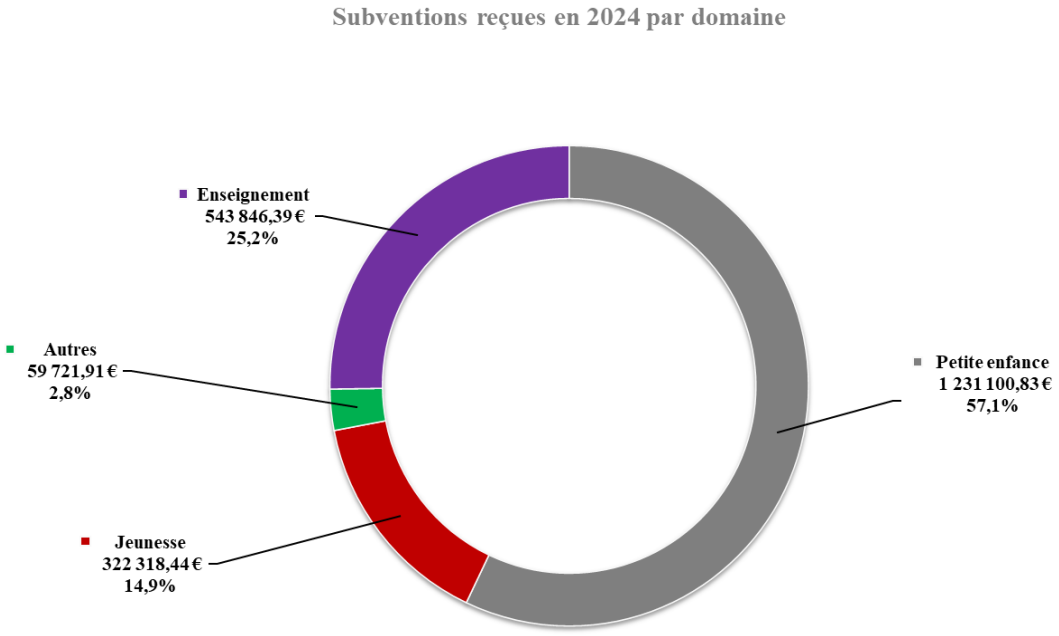

d) Les produits des services

Les produits des services (chapitre 70) ne représentent que 14 % des recettes réelles de fonctionnement perçus par la Ville. Ces produits sont constitués principalement des recettes des prestations rendues aux usagers[3] (restauration scolaire, études, activités sportives, spectacles, stationnement …).

Les recettes de prestations rendues aux usagers connaissent des variations différenciées selon les exercices notamment en fonction d'un rythme de facturation ne correspondant pas forcément avec l'exercice budgétaire.

[2] A noter que la ville a reçu une régularisation de la CAF en 2023 de 1 M€ pour l'exercice 2022.
[3] Compte 703 à 707.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

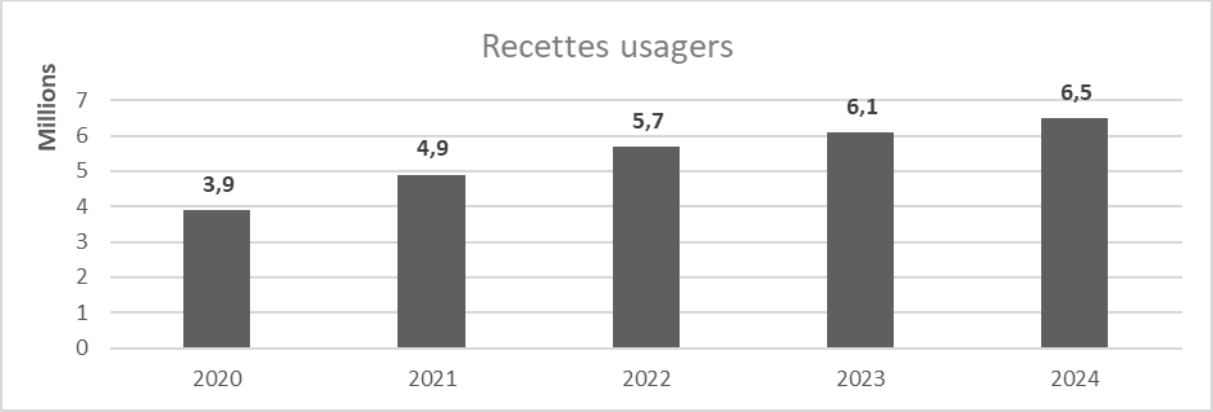

Les recettes usagers s'établissent à 6,5 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport au CA 2023 (+ 7%).
On note que les recettes 2024 continue à augmenter après les baisses exceptionnelles de 2020[4] et 2021 (liées aux confinements).

Les recettes 2024 comprennent principalement :

- La facturation des activités périscolaires, de restauration et de centres de loisirs (3,9 M€ contre 3,6 M€ en 2023 et 3,4 M€ en 2022) ;
- La facturation des accueils de la petite enfance (0,8 M€ à l'identique de 2023) ;
- Les droits de voirie[5] (0,1 M€ contre 0,2 M€ en 2023) ;
- Les recettes du stationnement payant (0,7 M€ à l'identique de 2023) ;
- Les recettes tarifaires de la piscine (0,2 M€ contre 0,3 M€ en 2023) ;
- Les recettes du domaine culturel (0,5 M€ contre 0,4 M€ en 2023) ;
- Les recettes relatives au portage de repas (0,2 M€ à l'identique de 2023).

e) Les autres produits de gestion courante

Les recettes de ce chapitre s'établissent à 227 K€ en 2024 contre 143 K€ en 2023.
Ces recettes concernent :

- Revenus tirés de la location des immeubles communaux (et des baux commerciaux) (155 K€) ;
- Pénalités perçues liées à des retards d'exécution sur les marchés (25 K€) ;
- Subvention perçue via le dispositif « accompagnement territoires d'engagement » pour la mise en œuvre du 1er budget participatif de la ville (47 K€).

[4] L'exercice 2020 restant marqué par la fermeture des équipements (scolaires, culturels, sportifs, petite enfance, etc.) ainsi que par l'arrêt de nombreuses activités (restauration scolaire, séjours, etc.) ayant entrainé une forte baisse des recettes tarifaires pendant la période de confinement. Les conséquences ont également été fortes sur les produits du domaine avec des pertes de recettes en matière de droit d'occupation du domaine public (emprise voirie, chantiers), de droits de terrasse, de forfait post stationnement.
[5] Il s'agit de produits perçus en contrepartie d'autorisations ponctuelles (chantiers …) ou prolongées (terrasses de cafés …) d'occupation du domaine public.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

f) Les atténuations de charges

Les atténuations de charges (chapitre 013) regroupent les rabais, remises et ristournes obtenus, des trop perçus de la part de salariés ou des organismes sociaux. Ces recettes (0,2 M€) sont en légère baisse par rapport à 2023, mais sont fonction de dépenses réalisées.

g) Des recettes exceptionnelles

Le chapitre 77 « recettes exceptionnelles » est crédité de 334 K€, correspondant principalement à :

- La cession d'un terrain 21 Rue Hoche pour 65 K€ ;
- La cession d'une propriété à usage commercial au 106 Boulevard Jean Jaurès pour 269 K€.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

2/ Les dépenses de fonctionnement (46,4 M€)

Les dépenses de fonctionnement comptabilisées au Compte Administratif 2024 sont de 46,4 M€ dont 42,6 M€ de dépenses réelles et 3,9 M€ de dépenses d'ordre.

	2020	2021	2022	2023	2024
011 Charges à caractère général	9 621 495	9 256 529	10 978 789	11 832 001	11 314 210
012 Charges de personnel	23 190 549	24 556 690	25 747 322	26 852 670	27 075 686
014 Atténuation de produits	813 318	847 366	860 232	836 782	802 636
65 Autres charges de gestion courante	2 724 474	3 000 484	2 559 337	2 714 296	3 076 674
Dépenses de gestion courante	**36 349 836**	**37 661 070**	**40 145 679**	**42 235 749**	**42 269 206**
66 Charges financières	172 736	147 948	140 000	207 466	189 168
67 Charges exceptionnelles	266 056	22 728	14 407	60 006	14 914
68 Dotations aux provisions		-	100 000	-	86 980
Total dépenses réelles de fonctionnement	**36 788 627**	**37 831 745**	**40 400 086**	**42 503 221**	**42 560 268**
042 Dotations aux amortissements	2 442 406	2 759 631	3 298 309	3 140 769	3 547 851
042 Autres dépenses d'ordre (cessions)	34 828	2 122 493	1 298 379	37 839	333 807
Total dépenses d'ordre	**2 477 233**	**4 882 125**	**4 596 688**	**3 178 608**	**3 881 658**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**39 265 861**	**42 713 870**	**44 996 774**	**45 681 829**	**46 441 926**

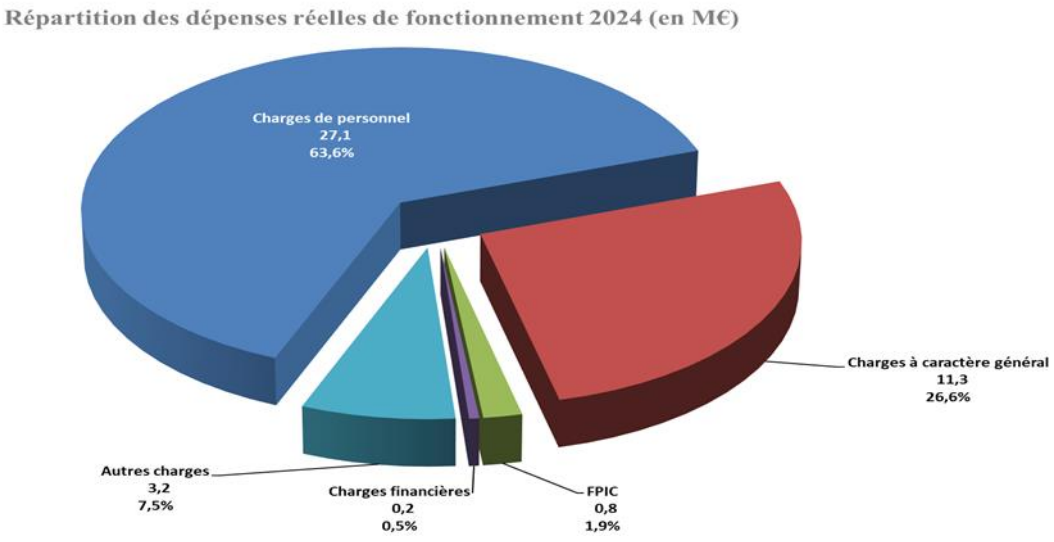

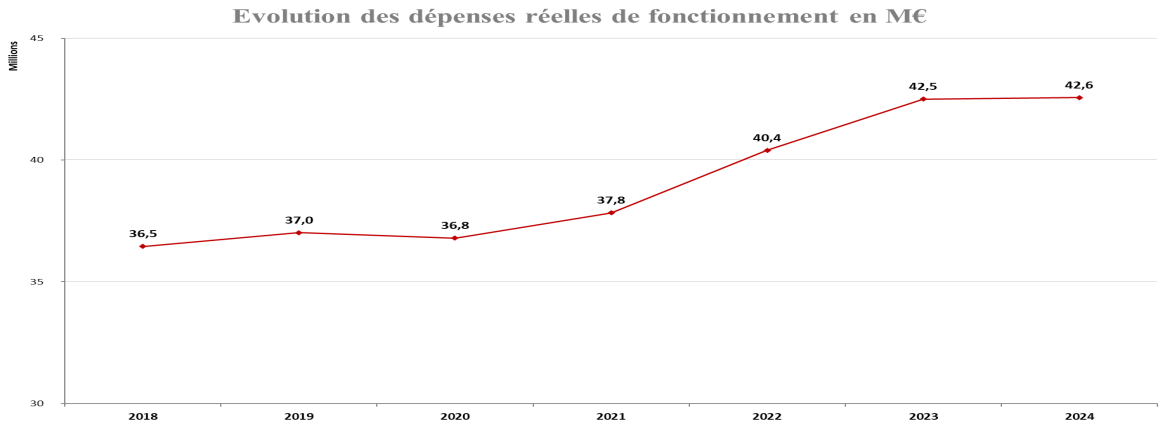

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables. Elles passent de 42,5 M€ en 2023 à 42,6 M€ en exécution 2024.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

a) Les charges de personnel (chapitre 012)

Premier poste de dépenses, les charges du personnel (Chapitre 012) se sont élevées à 27,1 M€ pour l'exercice 2024. La progression des charges de personnel s'établit à +0,9 % par rapport à l'exercice précédent.

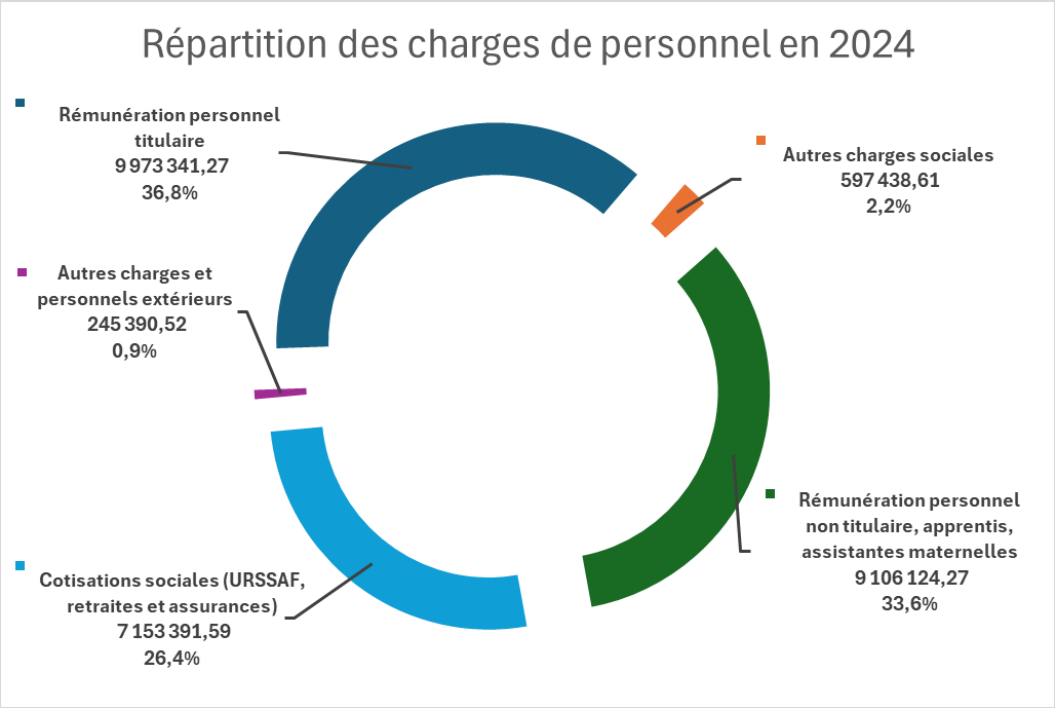

Dans un contexte de réformes imposées par l'État (hausse du point d'indice, charges CNRACL, élargissement de la participation employeur), la Ville a su maintenir une trajectoire maîtrisée de sa masse salariale.

Tout en absorbant ces mesures nationales, la municipalité a poursuivi ses efforts en matière de modernisation administrative, d'amélioration des conditions de travail et de reconnaissance du service public local. Cet équilibre entre responsabilité budgétaire et valorisation des agents traduit notre vision d'une fonction publique territoriale de proximité, engagée et durable.

La masse salariale 2024 a été impactée par plusieurs réformes ou décisions de l'Etat, dont notamment :

- L'augmentation du taux de charges CNRACL au 1er janvier 2024 de +3,26 % (taux de charges passant de 30,65% à 31,65% pour les agents titulaires, représentant une augmentation d'environ 101 K€) ;
- L'attribution au 1er janvier 2024 de + 5 pts d'indice à tous les agents rémunérés sur un indice (générant une augmentation de près de 173 K€) ;

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

- L'augmentation du smic au 1er janvier 2024 de +1,13%, et de +2% au 1er novembre 2024 (représentant une augmentation de +22 K€ qui touchent essentiellement les catégories de rémunération suivantes : vacataires, assistantes maternelles et apprentis) ;
- Les élections (européennes le 09/06/24 ; législatives les 30/06/24 et 07/07/2024 ; représentant une dépense brute totale de 73 K€) ;
- L'effet report sur 2024 de l'augmentation de la prise en charge des frais de transports qui sont passés de 50% à 75% depuis le 1er septembre 2023 (+17,8 K€).

D'autres facteurs internes ont également influencé l'évolution de la masse salariale en 2024 :

- L'augmentation de la participation de la ville aux mutuelles (santé et prévoyance : + 25 K€) ;
- La révision des taux de vacations du personnel d'encadrement dans les centres de loisirs élémentaires ou maternelles (+ 20 K€) ;
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) annuel qui représente environ 100 K€ de plus chaque année sur la masse salariale.

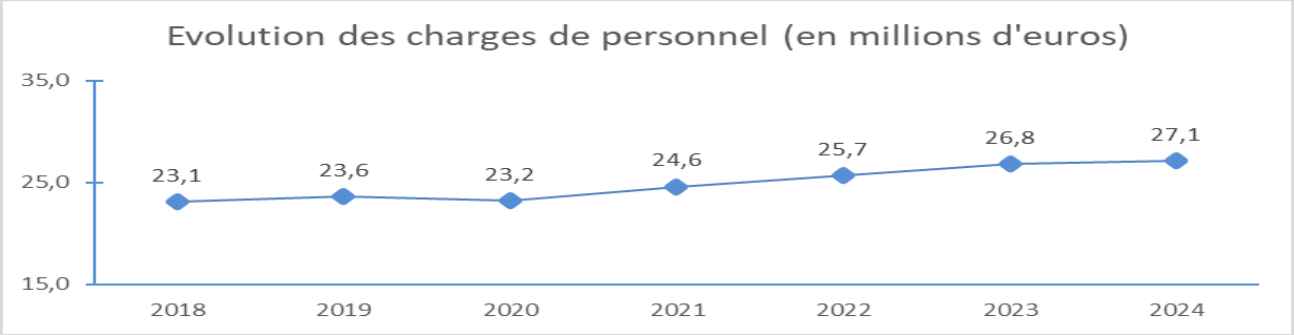

b) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Second poste de dépenses, **les dépenses de fonctionnement hors masse salariale du chapitre 011 (énergie, fournitures, prestations de services, locations, entretien, maintenance, honoraires, gardiennage…) ont représenté 11,3 M€ en exécuté 2024 (dont 2,2 M€ de rattachements)**, soit une baisse de – 4,2 % par rapport à l'exécuté 2023.

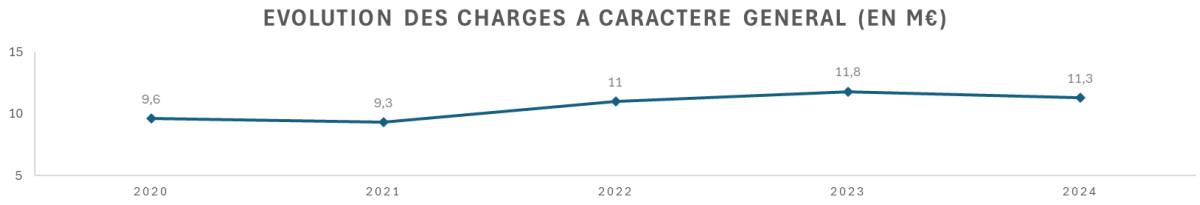

Parmi les principales dépenses en matière de charges à caractère général, on peut noter :

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution 2024/2023 en %	Part dans le total 2024
Contrats de prestation de service	1 540 970	1 855 438	2 051 976	1 648 818	-20%	15%
Fluides	1 031 819	1 448 335	2 934 210	2 447 442	-17%	22%
Alimentation	909 808	1 111 341	986 163	1 023 826	4%	9%
Locations et charges	168 994	185 381	211 819	283 000	34%	3%
Entretien et maintenance	1 409 386	1 342 678	1 209 725	1 258 684	4%	11%
Assurance	90 510	137 497	124 043	243 131	96%	2%
Télécom et affranchissement	271 791	284 783	187 822	165 207	-12%	1%
Formation des agents	146 642	153 339	131 299	331 407	152%	3%
Nettoyage des locaux	57 357	96 842	51 349	47 121	-8%	0%
Transports collectifs	208 223	266 700	292 599	341 882	17%	3%
Impôts et taxes	294 543	259 330	294 904	321 908	9%	3%
Divers fonctionnement	3 126 485	3 837 125	3 356 093	3 201 783	-5%	28%
TOTAL :	**9 256 528**	**10 978 789**	**11 832 002**	**11 314 209**	**-4%**	**100%**

c) Les subventions versées

Dernier grand poste de dépenses, les dépenses de versement de contributions diverses au titre du chapitre 65 ont augmenté de 0,4 M€ en exécution 2024 (3,1 M€).

Elles sont constituées :

- Des indemnités, frais de mission, formation et cotisations des élus du Conseil Municipal pour 0,3 M€ ;
- Des contributions suivantes : service départemental d'incendie et de secours (SDIS) au titre du contingent incendie pour 1,2 M€, 0,2 M€ à l'école Sainte Thérèse et 0,3 M€ à la Résidence Autonomie les Belles Vues ;
- De la participation de la Ville au financement des actions de son CCAS, qui s'est élevé à 0,2 M€ en 2024 ;
- Des hébergements informatiques en nuage (i-cloud) : 0,2 M€ ;
- Des subventions versées aux associations (0,6 M€) ;
- Des versements de « bourse culture » et aide à la formation BAFA pour 20 K€ ;
- Des frais divers (participation fourrière, frais CESU, admissions en non-valeur, créances éteintes …) pour 61 k €.

En complément de ces subventions, la ville de Houilles poursuit ses efforts **en matière d'aides indirectes attribuées aux associations**. Ces aides peuvent être accordées soit de manière permanente, soit de manière ponctuelle, notamment à l'occasion de manifestations publiques, sous la forme de prêt de salles municipales et de mise à disposition de matériels ainsi que des moyens humains de la Ville.

d) Les charges financières

Compte tenu du contexte de taux en 2024 (remontée des taux), les intérêts de la dette ont représenté une dépense de 0,2 M€ en 2024, soit 0,47% des dépenses réelles de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

e) Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) ont représenté en 2024 une dépense de 15 k€. Cette enveloppe a permis de couvrir principalement les dépenses d'annulation de titres, correspondant aux annulations de facturations familles de cantine, d'études ou de garderie accordés après examen de dossiers par une commission ad hoc.

f) Le reversement de fiscalité (0,8 M€)

La ville de Houilles est contributrice au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communales (FPIC) pour un montant de 803 K€ en 2024 contre 837 K€ en 2023 et 852 K€ en 2022.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

B – La structure et l'évolution de la section d'investissement

La section d'investissement est clôturée avec un résultat positif de 3,8 M€ correspondant à l'exécution 2024 (4,1 M€) et à la reprise du résultat positif 2023 reporté de – 0,3 M€.

Le solde net des engagements reportés à l'exercice 2024 (restes à réaliser en dépenses et en recettes) est de – 3 ,8 M€, ce qui porte le résultat global en investissement à 33 k€.

1/ Financement des dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent au total à 11,6 M€ dont 7,7 M€ de recettes réelles d'investissement.

	2020	2021	2022	2023	2024
Subventions d'investissement	311 646	563 245	1 492 435	1 448 848	1 064 623
Emprunts et dettes	-	500	724	-	3 001 705
Immobilisations	-	-	-	-	-
Recettes d'équipement	**311 646**	**563 745**	**1 493 159**	**1 448 848**	**4 066 328**
Dotations et fonds divers	2 442 441	2 097 357	2 087 641	1 643 228	3 617 910
Excédents de fonctionnement capitalisés	7 815 894	6 188 826	872 791	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Recettes financières	**10 258 335**	**8 286 183**	**2 960 432**	**1 643 228**	**3 617 910**
Opérations pour compte de tiers	**-**	**-**	**-**	**55 564**	**18 247**
Recettes réelles d'investissement	**10 569 981**	**8 849 928**	**4 453 591**	**3 147 640**	**7 702 485**
Cessions d' immobilisations	34 828	2 122 493	1 298 379	44 011	471 279
Amortissements	2 442 406	2 759 631	3 298 309	3 134 597	3 409 329
Opérations patrimoniales	165 722	-	-	-	-
Autres recettes	-	-	-	-	17 247
Recettes d'ordre	**2 642 956**	**4 882 124**	**4 596 688**	**3 178 608**	**3 897 855**
Recettes d'investissement	**13 212 937**	**13 732 052**	**9 050 279**	**6 326 248**	**11 600 340**
Résultat d'investissement reporté N-1	1 049 518	-	3 368 800	4 364 303	-

En 2024, la Ville a perçu 1,1 M€ de subventions (chapitre 13) de la part de différents partenaires :

- 700 K€ du Département des Yvelines dans le cadre de la DSIL 2021 pour la rénovation thermique de la Médiathèque ;
- 60 K€ du Département des Yvelines pour des études urbaine et programmation pour le Quartier Gare ;
- 50 K€ du Département de Vendée pour la renaturation du centre de vacances de Saint Hilaire de Riez ;
- 100 K€ de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucle de Seine dans le cadre de la réalisation de logements sociaux pour l'opération 20 rue Pierre-Joseph Proudhon ;
- 30 K€ de l'Agence de l'eau Seine-Normandie concernant des travaux de désimperméabilisations rue Emile Combes ;
- 90 K€ du Syndicat d'Energie des Yvelines pour une recette dû aux opérations de rénovation énergétique réalisées par la Commune de 2022 ;
- 70 K€ de la Préfecture des Yvelines concernant le produit des amendes de police.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

La Ville a mobilisé un emprunt de 3 000 000 € en 2024.

Les dotations et fonds divers (chapitre 10) regroupent :

- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)[6] pour 1,4 M€ ;
- 0,4 M€ de taxe d'aménagement.

2/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2024 à 7,46 M€, soit -3,5 M€ par rapport à 2023, dont 7,4 M€ de dépenses réelles auxquelles se déduisent 0,3 M€ de restes à réaliser (dépenses engagées juridiquement sur 2024 ou années antérieures et non encore mandatées). Ces dépenses réelles se répartissent entre les dépenses d'équipement (6,5 M€), le remboursement en capital de la dette (0,8 M€) et les écritures d'ordre.

	2020	2021	2022	2023	2024
Subventions d'investissement	0	0	84 000	0	0
Immobilisations incorporelles	400 348	398 416	692 678	858 175	746 062
Subventions d'équipements	420 000	426 000	300 000	245 000	0
Immobilisations corporelles	8 146 357	9 917 518	6 083 354	9 021 327	5 825 143
Immobilisations en cours	790 945	13 779	31 371	0	
Travaux d'office pour compte de tiers	0	0	0	0	
Depenses d'équipement	9 757 650	10 755 713	7 191 403	10 124 502	6 571 205
Dotations et fonds divers	1 091 331	0	0	0	37 945
Emprunts et dettes	1 210 507	1 197 038	828 872	827 390	835 033
Participations et créances rattachées	0	0	0	0	5 000
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Dépenses Financieres	2 301 838	1 197 038	828 872	827 390	877 978
Opérations pour compte de tiers	0	0	23 668	52 056	6 728
Dépenses réelles d'investissement	12 059 488	11 952 751	8 043 943	11 003 948	7 455 911
Autres dépenses d'ordre	5 602	126 632	11 142	23 638	11 483
Opérations patrimoniales	165 722	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	171 324	126 632	11 142	23 638	11 483
Dépenses d'investissement	12 230 812	12 079 383	8 055 085	11 027 586	7 467 394
Résultat d'investissement reporté N-1	360 768	0	0	0	337 034

Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 21, 23 et 204) comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (20 –biens immatériels, sans substance physique : études avant travaux, licences, brevets), à des immobilisations corporelles (21 et 23 – actifs physiques : travaux neufs, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisitions de matériel ou mobiliser, etc.) ainsi que les subventions versées à des tiers pour réaliser des investissements.

[6] Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est une dotation représentant 16,404% du montant TTC des dépenses d'équipement de l'année N-1.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

En 2024, la Ville a réalisé des dépenses d'équipement à hauteur de 6,6 M€.

Sécurité et Prévention	0,4 M €
Education et Enseignement	2,3 M €
Culture	0,3 M €
Sports & Jeunesse	0,7 M €
Petite enfance & Santé	0,7 M€
Aménagement des Territoires, Environnement	1 M €
Voirie Communale	1 M €

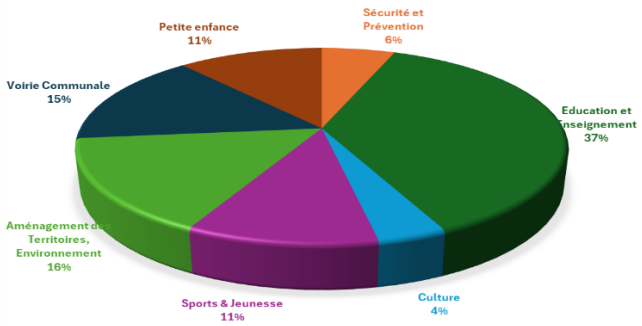

Les investissements réalisés en 2024 se sont essentiellement concentrés sur les secteurs prioritaires de la municipalité :

a) Sécurité et Prévention

- L'achat d'un véhicule pour la Police Municipale et ses équipements pour 47 K€ ;
- Des dépenses en vidéoprotection pour 245 K€ ;
- L'achat d'équipements pour la Police Municipale (gilets pare-balles, pistolets…) pour 42 K€

b) Education

- L'achat de matériel pour les écoles (chariots, congélateurs, lave-linge…) pour 6 K€ ;
- La création de sanitaires à l'école Détraves pour 61 K€ ;
- Le déploiement du numérique dans les écoles élémentaires pour 232 K€ ;
- L'achat de matériel de restauration pour la Cuisine centrale et pour les offices pour 151 K€ ;
- L'acquisition de matériel pour le fonctionnement des écoles à hauteur 558 K€.
- Les travaux de rénovation de l'école ALLENDE pour 1 440 K€ ;
- Des travaux divers au sein des autres écoles maternelles de la commune pour 75 K ;
- La création d'un ascenseur pour le groupe scolaire DETRAVES pour un coût de 166 K€ ;
- Divers travaux de rénovation des groupes scolaire élémentaires pour 39 K€ ;
- Création fosses d'arbres à l'école Toussaint pour 10 K€.

c) Culture

- Le début des travaux et réfection toiture pour le Dôme pour 55 K€ ;
- Des dépenses de maitrise d'œuvre concernant la Conservatoire pour 36 K€ ;
- Mission d'accompagnement de la mise en place de la gouvernance et du comité scientifique de la Maison Schoelcher pour 12 K€ ;
- Des dépenses liées à la rénovation de l'Eglise Saint Nicolas pour 96 K€ ;
- Travaux de réfection de toiture pour la salle René Cassin pour 6 K€ ;
- Des frais d'études liés à la restauration de l'Eglise Saint Nicolas (étude de faisabilité et diagnostics structurels) pour 26,5 K€ ;

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

d) Sports et Jeunesse

- Des travaux de réhabilitation pour le gymnase Ostermeyer pour 105 K€ ;
- L'achat de matériel (armoires, tables…) pour 15 K€ ;
- Des travaux de rénovation pour le gymnase Guimier II pour 8 K€ dont 4,4 K€ concernant le remplacement du sol du Dojo ;
- La réalisation d'un chalet au stade Robert Barran pour 41 K€ ;
- Divers travaux au stade Baquet (éclairage, projecteurs terrain…) pour 128 K€ ;
- L'achat de matériel (buts de foot et pare ballon) concernant le stade Mangana pour 14 K€ ;
- L'achat de matériel divers pour l'ensemble des stades de la ville pour 15 K€ ;
- Des travaux de rénovations pour la piscine (robot nettoyeur, ascenseur, éclairage du bassin) pour 37 K€ ;
- Des travaux de remplacement du gazon synthétique du stade Ostermeyer pour 241 K ;
- La création d'un club house et de vestiaires au gymnase Ostermeyer pour 13 K€ ;
- Le remplacement du projecteur extérieur au sein du Tennis club pour 5 K€ ;
- L'achat de matériel divers (baby-foot, structure gonflable, chaises…) pour Houilles Plage d'un coût global de 20 K€ ;
- L'achat de radiateurs pour le centre de loisirs Cousteau pour 5 K€.

e) Petite enfance, famille et Santé

- La transformation du bâtiment des bains-douches en crèche municipal les petits baigneurs pour un montant de 145 K€ ;
- Les travaux de réaménagement de la cour pour la crèche les Bruyères ainsi que l'aire de jeux pour 186 K€ ;
- Dépense pour le raccordement en chauffage pour la crèche les Choupissons pour 64 K€ ;
- Travaux divers pour la crèche les Choupissons (clôture jardin, mobiliers dortoirs…) pour 70 K€ ;
- Divers travaux et achat de mobiliers pour le Relais Petite Enfance (travaux menuiseries extérieures, plomberie, revêtements de sols et muraux…) pour 229 K ;
- Les premières dépenses concernant la création d'un cabinet médical rue Hoche pour 15 K€.

f) Aménagement du territoire

- Les diagnostics amiante pour l'ensemble des bâtiments municipaux pour 50 K€ ;
- L'achat d'une maison rue de Solferino pour 567 K€ ;
- Les diagnostics couverture et toitures terrasses sur l'ensemble des bâtiments de la commune pour 40 K€ ;
- Le remplacement de clôtures à l'espace Jemmapes pour 21 K€ ;
- La plantation d'arbres sur l'ensemble de la ville pour 17 K€ avec en plus l'installation de sonde hygrométriques sur les arbres pour 5K€ ;
- Les travaux concernant la création du square Faidherbe (étude géotechnique, plan de masse…) pour 19 K€ ;
- La rénovation du square Molière (missions MOA, étude géotechnique…) pour 19 K€ ;
- L'achat de débroussailleuses et tondeuses thermiques pour 5K€ ;
- L'achat de bornes anti-moustiques dédiées à la commune pour 4 K€ ;
- L'achat de matériel divers pour 8 K€ ;
- Révision du Plan Local d'Urbanisme pour un coût de 43 K€ ;

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

- Les dépenses liées au réaménagement du parc Charles de Gaulle pour 314K€ (études, dépose des jeux d'enfants du futur parc au CTM, achat matériel de sport et fitness) ;
- Création fosses d'arbres à l'école Toussaint pour 10 K€ ;
- Remplacement de candélabres vétustes dans diverses rues pour 83 K€ ;
- La fourniture, le remplacement ou les interventions éclairage au sein de la commune pour 43 K€ ;
- Le module de coupure de programmation pour les illuminations festive pour 31 K€ ;
- L'achat et la plantation d'arbres pour divers sites pour 33 K€.
- La rénovation de la place Michelet (missions MOA, études…) pour 120K€

g) Voirie Communale

- La réfection des appareils d'appui de la passerelle Solferino pour 405 K € ;
- Travaux de sécurisation de voirie au carrefour Ernest Renan/ Jean Bart pour 39 K€ ;
- Reprise enrobé trottoirs rue de Colmar pour 40 K€, rue Proudhon pour 17 K€ et rue Marceau pour 20 K€ ;
- Elaboration d'un schéma directeur des mobilités douces de la circulation et du stationnement pour 44 K€ ;
- Travaux de voirie dans le cadre du programme MOBY avec des travaux aux adresses suivantes :

    - 99 rue de la Liberté : 11 K€ ;
    - Rue Desaix Rouget de l'Isle : 7 K€ ;
    - Rue Maliard Rouget de l'Isle : 9 K€ ;
    - 30/40 Rouget de l'Isle : 2 K€ ;
    - Rue Capucines : 7 K€ ;
    - 1 Passage piétons rue Debussy : 4 K€ ;
    - 2 passages piétons rue Molière : 9 K€ ;
    - 2 passages piétons rue Jean-Racine : 9 K€ ;

- Modification de la chaussée rue Gallieni pour 51 K€ ;
- Enfouissement des réseaux rue Robespierre pour 16 K€ ;
- Pose de borne de stationnement arrêt minute rue Gambetta pour 19 K€ ;
- Pose de dalles au parking du gymnase Jean Bouin pour 25 K€ ;
- Contribution financière pour l'extension du réseau électrique sur le boulevard Emile Zola pour 15 K€ ;
- Aménagement parking place Malraux pour 19 k€ ;
- Travaux de branchement de la future crèche les Petits Baigneurs pour 10 K€ ;
- Travaux pour la mise en place de piétonisation sonores dans diverses rues pour 10K€ ;
- Achat de corbeilles et fixation associées pour 12 K€.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

C – La gestion de la dette

1/ L'évolution de l'encours de la dette de la ville de Houilles en 2024

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 0,8 millions d'euros en 2024. Le besoin de financement de la section d'investissement a été comblé en mobilisant l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et sans recourir à l'emprunt. Un emprunt de 3 M€ a été contracté en fin d'année afin de financer les nombreux projets prévus en 2025. Le solde de désendettement est donc de 2,2 M€.

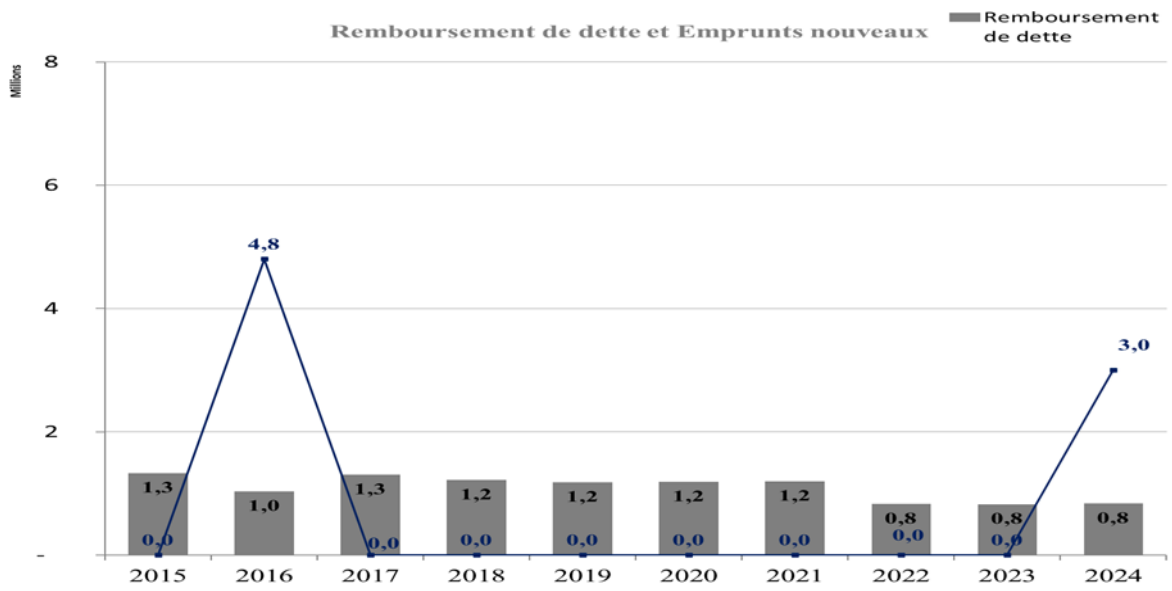

L'encours de dette de la Ville, a augmenté cette année, passant de 6,4 M€ au 31/12/2023 à 8,6 M€ au 31/12/2024.

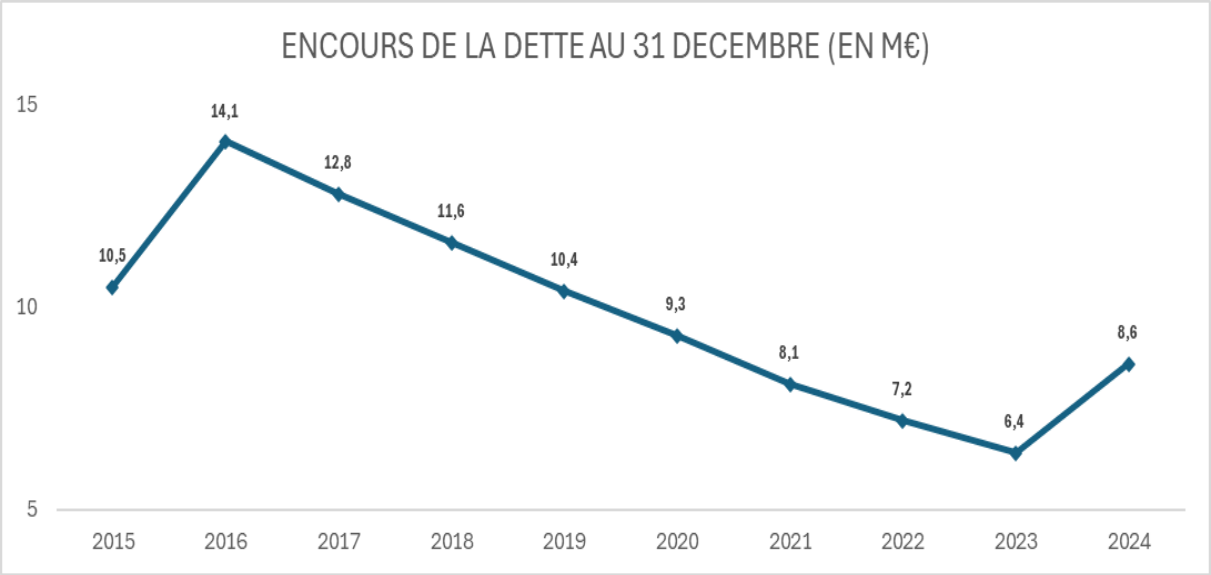

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

2/ Annuité de la dette

L'annuité de la dette pour 2024 s'élève à 1 M€ soit un montant équivalent à l'année 2023. Elle se décompose en 0,8 M€ d'amortissement de capital et en 0,2 M€ de charges financières.

La dette est maîtrisée et peu coûteuse.

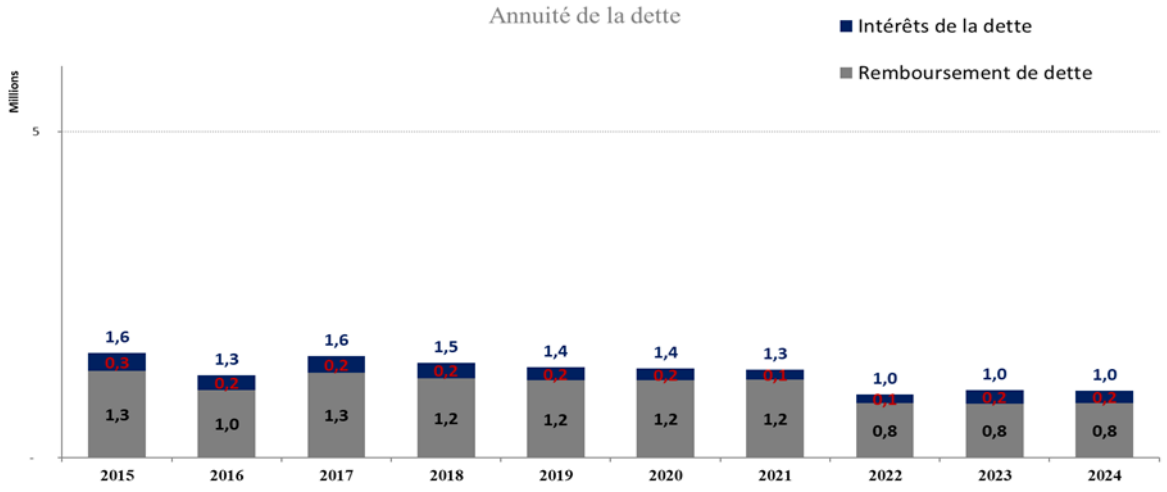

3/ La structure de l'encours dette

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette se répartit en 7 contrats différents 1A, la meilleure note possible, selon la chartre de Gissler.

Compte tenu du contexte financier, la ville se doit d'être attentive et vigilante en surveillant les opportunités de marché.

Indexation	CRD	Poids	Nombre	Intérêts de l'exercice	CRD au 31/12/2024
Fixe	6 522 039,57 €	76,05%	4	76 863,35 €	6 522 039,57 €
Variable	2 053 702,00 €	23,95%	3	114 276,26 €	2 053 702,00 €

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

4/ Capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le nombre d'année qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter totalement si elle y affectait la totalité de son épargne.

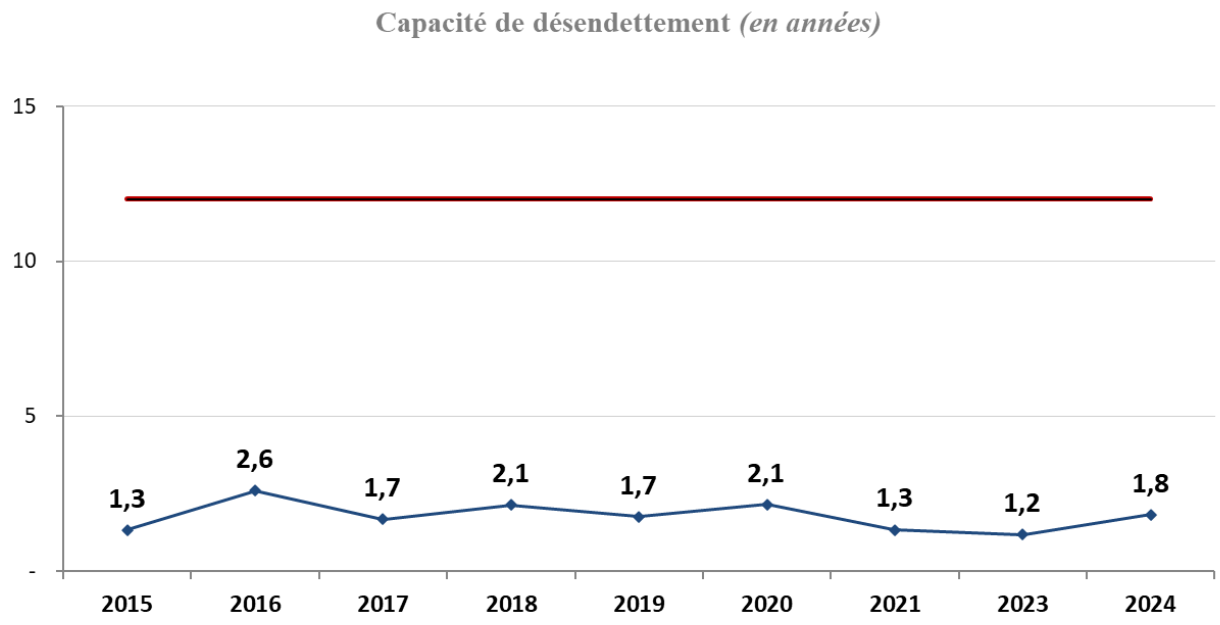

Face à la remontée des taux d'intérêt, la Ville a fait preuve de prudence et d'anticipation dans la gestion de son endettement. L'encours de dette, bien que légèrement rehaussé par un emprunt destiné à préparer les investissements de 2025, demeure très en deçà des seuils d'alerte et des moyennes observées dans les communes de même strate.

Avec une capacité de désendettement de 1,8 année, Houilles affiche une solvabilité remarquable, fruit d'une politique de gestion active, équilibrée et tournée vers l'avenir.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

Conclusion

En 2024, la Ville de Houilles a démontré sa capacité à conjuguer ambition politique et rigueur budgétaire. Les grands équilibres financiers ont été préservés, avec un taux d'épargne satisfaisant, un endettement contenu et une capacité de désendettement largement en deçà des seuils d'alerte. L'exécution budgétaire témoigne d'une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant une offre de services publics de qualité.

Cette situation financière saine permet à la Ville d'envisager avec sérénité la poursuite de ses investissements structurants. L'exercice 2025 sera marqué par la concrétisation de plusieurs projets majeurs, notamment la transformation de la place Michelet, le réaménagement du parc Charles de Gaulle, la création des tiers-lieux "Le Dôme" et "Les Colibris", ainsi que la rénovation des squares Brassens, Faidherbe et Molière. Ces projets, déjà engagés pour partie en 2024, traduisent la volonté municipale de répondre aux attentes des habitants en matière de cadre de vie, de transition écologique et de dynamisme local.

Ce compte administratif incarne ainsi la double exigence qui guide l'action municipale : gérer avec sérieux pour investir avec ambition. Il confirme que Houilles dispose des leviers financiers nécessaires pour accompagner son développement, dans une logique de responsabilité, d'anticipation et d'équité territoriale.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250616-DCM25-071-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025